



Republic of Rwanda
OFFICE OF THE PRESIDENT

**ALLOCUTION DE S.E. PAUL KAGAME,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU RWANDA A LA
PREMIERE REUNION DU COMITE INTERMINISTERIEL
REGIONAL SUR LA PAIX, LA SECURITE, LA DEMOCRATIE
ET LE DEVELOPPEMENT DANS LA REGION DES
GRANDS LACS**

Kigali, Intercontinental, 17 février 2005

Excellences,
Le Président du Sénat,
Le Président de la Chambre des députés,
Monsieur le Premier Ministre,
Le Président de la Cour suprême,
Messieurs les Ministres,
L'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies,
Le Commissaire de l'Union africaine pour les affaires politiques,
Les membres du corps diplomatique,
Distingués délégués, Mesdames et Messieurs,

Au nom du peuple rwandais et en mon propre, je voudrais vous souhaiter à tous la bienvenue à cette première réunion du Comité interministériel régional sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Je suis très heureux que nous autres, au Rwanda, ayons le privilège d'accueillir cette réunion et nous espérons tous que nous serons à la hauteur de vos aspirations.

**Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

A la Conférence de Dar-es-Salaam, en novembre dernier, nous nous sommes engagés à n'épargner aucun effort pour instaurer la paix et le prospérité dans la région des Grands Lacs et pour y éradiquer les conflits, l'insécurité et les désastres.

L'engagement à réaliser cette vision était, certes, ambitieux et à juste titre.

Mais pour réaliser cette vision, nous devons dépasser la rhétorique et passer à l'action concrète.

Il est important que nous portions un regard critique sur les engagements que nous avons déjà pris au niveau du continent et au niveau international et que nous analysions pourquoi ils n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

Cela nous permettra de déterminer ce que nous devons faire pour traduire nos engagements dans les faits au moyen de programmes et de plans d'action spécifiques.

Qu'il me soit permis à cet égard de vous rappeler que l'idée d'une Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a été lancée à la suite du génocide de 1994 au Rwanda et de ses conséquences terribles pour la région.

Le défi que nous étions appelés à relever était donc d'éradiquer l'idéologie du génocide de notre région et de savoir comment traiter les auteurs du génocide, notamment l'ex-FAR/INTERAHAMWE, qui existent toujours dans notre région.

L'impossibilité de résoudre cette question a mené à l'insécurité et à la dévastation à une large échelle, voire même à des guerres.

Au moment même où se tenait notre Conférence à Dar-es-Salaam, ces groupes menaçaient de faire échouer nos efforts en attaquant le Rwanda.

Heureusement, l'Union africaine, s'est déclarée résolument engagée, avec l'aide de nos partenaires au développement et d'autres partenaires, à faire avorter les visées des forces du génocide.

Nous saluons ces efforts. Le défi pour la région des Grands Lacs est de savoir comment nous pouvons tous contribuer à le relever.

La manière dont nous coopérerons pour extirper le problème des instigateurs de génocide et d'éradiquer leur idéologie, reflétera notre détermination et notre capacité à traiter d'autres questions pressantes dans cette région et sur notre continent.

Elle contribuera aussi au rétablissement de la confiance dans la région, nous permettra de vivre et de travailler ensemble dans des relations de bon voisinage et de coopérer de manière plus efficace en matière de défense et de sécurité ainsi que dans d'autres domaines de grande importance.

**Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Nous aspirons tous à la paix et à la sécurité, mais la paix et la sécurité doivent être perçus comme des catalyseurs, comme des conditions essentielles du développement socioéconomique de notre région et au-delà de notre région.

Comme nous le savons tous, la pauvreté, les maladies, la malnutrition, l'analphabétisme et tout un cortège d'autres maux semblent être devenus endémiques dans notre région.

Cela est simplement inadmissible et nous ne devons pas permettre à cet état de chose de se poursuivre.

Nous pouvons toujours essayer, chacun de son côté, de nous attaquer à ces difficultés, mais une solution durable et efficace ne pourra être trouvée que si nous travaillons au sein d'un cadre régional. Je pense notamment à la nécessité d'assurer l'intégration régionale, de promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services, des idées, etc.

Il nous faut également coopérer pour le développement d'infrastructures essentielles communes, en vue de créer des marchés viables grâce à des économies d'échelle, et d'établir entre nos États des relations de confiance, de respect mutuel et d'intérêt mutuel.

Il nous faut mettre en place et harmoniser des politiques fiscales, monétaires et commerciales saines dans notre région. Il s'agit là d'éléments vitaux à la création d'un environnement favorable à l'investissement local et étranger.

Tous ces processus seront à coup sûr facilités si nos États sont caractérisés par l'état de droit, la transparence et la responsabilité financière.

Je pense également à la gestion judicieuse de nos ressources, à une gestion qui soit suffisamment ouverte, transparente, équitable, légale, soutenue, responsable et adaptée aux besoins de nos peuples. Il s'agit là non seulement des conditions nécessaires à la croissance économique et au développement socioéconomique en général, mais aussi des éléments tangibles de la bonne gouvernance au sens large du terme.

Fort heureusement, le Mécanisme d'évaluation paritaire initié sous l'égide du NEPAD constitue un cadre approprié et nous offre les outils nécessaires pour réaliser ces idéaux de bonne gouvernance politique et économique.

Excellences,

Le gouvernement et le peuple du Rwanda continueront d'appuyer toutes les initiatives de paix prises dans la région et resteront disposés à contribuer aux efforts de paix en cours dans la région. Nous sommes convaincus qu'en travaillant ensemble, nous parviendrons à tirer le meilleur de ces processus.

Excellences, Honorables Invités, Mesdames et Messieurs,

Nos expériences doivent par conséquent constituer pour nous autant de raisons d'être déterminés à transformer nos nations et notre région en les faisant passer du statut de zones de conflit à celui d'espaces de développement et de prospérité partagés.

Bien que nous félicitant de l'appui de nos partenaires, il nous faut faire nôtres toutes les initiatives prises dans la région et nous fixer un ordre du jour.

La responsabilité de faire régner la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, le développement socioéconomique et l'intégration régionale dans notre région nous incombe avant tout. J'invite donc instamment cette réunion à nous apporter sa contribution en adoptant des propositions concrètes sur les voies et moyens d'atteindre nos objectifs.

Sur ces mots, Excellences, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de déclarer officiellement ouverte la première réunion du Comité interministériel régional, et je souhaite plein succès à vos travaux.

Merci de votre attention.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Première réunion du Comité Inter Ministériel Régionale de la Conférence
Internationale sur la Région des Grands Lacs**

**Réunion du Comité Régional Préparatoire
Kigali, 15-17 Février 2005**

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR MAMADOU BAH
ENVOYÉ SPÉCIAL a.i DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DE L'UNION AFRICAINE POUR LA RÉGION DES GRANDS
LACS.**

Excellence, Monsieur le Ministre

Monsieur le Représentant du Secrétaire Général des Nations unies pour la région des Grands Lacs,

Mesdames et Messieurs les chefs de Missions diplomatiques et consulaires ,

Madame et Monsieur les co-présidents du Groupe des Amis

Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations économiques sous régionales

Mesdames et Messieurs les Chefs d'agences du système des Nations unies ;

Mesdames et Messieurs les Coordinateurs Nationaux

**Distingués Invités,
Madame, Monsieur,**

Monsieur le Ministre,

Le processus préparatoire de la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs nous a donné, ces deux dernières années, l'occasion de nous retrouver dans différentes capitales des pays de la région. Vous comprendrez alors aisément pourquoi je n'hésite pas à dire que c'est avec un bonheur et un plaisir toujours renouvelés que je suis heureux de vous retrouver et de me retrouver à Kigali, dans le cadre du processus de la Conférence.

Ceci dit, je voudrais saisir, une fois encore, cette opportunité pour remercier le gouvernement et le peuple rwandais pour sa générosité et pour l'accueil fraternel qui nous a été réservé, et formuler, bien que tardivement, à votre endroit et à celui de tous les participants à notre réunion, nos vœux les meilleurs de bonne santé, de bonheur et de succès pour l'année que nous venons d'entamer.

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les Coordinateurs nationaux

La Déclaration de Dar es Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de Conférence, le 20 novembre 2004, a mis en place un Comité régional inter Ministériel dont le mandat est d'élaborer des protocoles et programmes d'action qui devront constituer, après leur adoption par le deuxième sommet prévu à Nairobi, au Kenya, avant la fin de cette année, le Pacte pour la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

C'est dans le cadre de l'organisation du travail de ce Comité que nous nous retrouvons aujourd'hui à Kigali, à l'invitation de nos sœurs et frères rwandais, pour lancer les activités de la deuxième phase du processus préparatoire de la Conférence. Point n'est besoin de rappeler l'importance que la Commission de l'Union africaine et les Nations unies attachent à la réussite de cette Conférence. Je ne pense pas me tromper en disant que les populations de cette région, qui ont longtemps souffert des effets néfastes des guerres, des violations des droits de l'homme et du sous-développement fondent de grands espoirs dans ce processus.

Vous, Coordinateurs nationaux, regroupés au sein du Comité Régional Préparatoire, vous êtes au centre de ce processus. C'est à vous qu'il revient de traduire en protocoles et programmes d'action la vision commune des chefs d'Etat et de gouvernement telle qu'exprimée aux paragraphes 14, 15 et 16 de la Déclaration de Dar es Salaam. Vous serez assistés dans cette noble et lourde tâche, par les experts, nationaux ou internationaux, ayant des compétences avérées; ceux des communautés économiques sous régionales et des agences des Nations unies. Le secrétariat conjoint Anion africaine / Nations unies reste, comme par le passé, à votre entière disposition.

Mais, devrais-je dire, nous n'en sommes pas encore là. Au cours de la présente réunion, vous allez d'abord et avant tout examiner et vous vous mettre d'accord sur un nombre de questions qui sont inscrites à votre ordre du jour, parmi lesquelles:

- La structure et le fonctionnement du Comité régional interministériel
- Les termes de référence des protocoles et programmes d'action et l'expertise requise pour aider à l'élaboration des protocoles et programmes d'action;
- Le programme de travail du secrétariat conjoint qui est intimement lié à votre programme d'activité et à celui des comités thématiques ad-hoc que vous allez devoir certainement mettre en place ;
- Les critères devant régir l'octroi du statut d'observateur aux réunions préparatoires et au Sommet ;

**Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs**

La préparation de la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs nous a procurés à la fois, à un moment ou à un autre, tout au long de l'année écoulée, des moments de frustration, d'exaltation et de satisfaction. Nous avons parfois, après de longues nuits de discussions qui semblaient interminables, pour surmonter nos différences, pour faire enfin prévaloir l'intérêt de la région et trouver les compromis nécessaires sur des questions très controversées.

Vous aviez ainsi, tout au long du processus, fait preuve de circonspection, d'esprit critique, même quand les débats semblaient très passionnés, et, à la fin, vous êtes parvenus, à niveau d'abord, à adopter un projet de Déclaration consensuel, dans lequel les défis de la région ont été clairement identifiés et les orientations politiques pour les relever, dégagées et proposées.

La Conférence s'est achevée, c'est là notre avis à l'Union africaine, sur une note de satisfaction ; d'aucuns auraient dit un succès. Certes, cette première phase du processus de la Conférence fait déjà partie de l'histoire, heureusement d'une histoire récente ; il nous revient de bâtir sur ce momentum de Dar es Salaam, pour démarrer cette deuxième phase qui, je présume, exigera beaucoup de temps et d'efforts personnels et d'ensemble pour respecter les délais de temps mais aussi pour présenter un ensemble de documents qui apporteront une valeur ajoutée et une synergie nouvelle aux mécanismes de coopération qui existent déjà. Nous devrions ensemble être prêts, en octobre et novembre 2005, avec les projets de protocoles et de programmes d'action à soumettre à l'adoption des Ministres, puis à la signature des chefs d'Etat et de gouvernement. Ceux-ci doivent être, comme indiqué fort à propos dans la Déclaration de Dar es Salaam, réalisables et mesurables à court, moyen et long termes; ils doivent intégrer des mécanismes de mise en oeuvre et d'évaluation pour permettre un suivi régulier des différentes composantes du Pacte.

A ce stade, je ne pense pas qu'il faille élaborer davantage. Je voudrais humblement vous inviter à garder à l'esprit l'objectif final de ce processus qui est de transformer la région des Grands Lacs en une zone de paix et de prospérité, pour soulager les souffrances et améliorer les conditions de vie des populations. Travaillons tous pour parvenir à convaincre le reste de la communauté internationale de la nécessité de déclarer la région « zone spécifique de reconstruction et de développement », mais surtout, travaillons tous pour que la région présente des arguments forts pour convaincre ceux là qui hésitent encore, qu'on peut y investir et en retirer des dividendes, qu'on peut y vivre en paix et en harmonie avec ses voisins, que les droits de l'homme peuvent y être respectés, qu'on peut librement circuler d'un coin à un autre sans susciter des interrogations sur ses origines et qu' enfin, l'homme qui est au centre du développement puisse y trouver sa place.

Je vous remercie de votre attention.



Réunion du Comité régional préparatoire (CRP)

Kigali, 15 - 17 février 2005

Projet de rapport

Introduction

1. La première réunion du Comité régional préparatoire (CRP) de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (CI/RGL), accueillie par le gouvernement de la République du Rwanda, s'est tenue à Kigali du 15 au 17 février 2005 sous la présidence du Dr. Richard Sezibera, Coordonnateur national et Envoyé Spécial pour la région des Grands lacs du Président de la République du Rwanda. Ont participé à la réunion les représentants des pays du champ, les co-présidents du Groupe des Amis, le Secrétariat conjoint NU/UA, l'Union européenne, les organisations régionales et sous régionales africaines, les agences chefs de file des NU concernées par les quatre thèmes de la Conférence et d'autres agences spécialisées des Nations unies. Des représentants des missions de maintien de la paix des Nations unies au Burundi, en RDC et en République Centrafricaine ont également pris part à la réunion. La réunion était présidée par la République du Rwanda.
2. En tant qu'organe technique du Comité interministériel régional, l'ordre du jour du CRP comportait les questions suivantes :
 - Passer en revue le fonctionnement, la structure, le calendrier et les termes de référence du Comité interministériel régional, du Comité régional préparatoire et des groupes techniques thématiques ,
 - examiner son propre programme d'activités ainsi que celui des Groupes techniques thématiques pour la période allant jusqu'au deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (novembre 2005) ;

- discuter le projet de termes de référence des divers protocoles proposés, des programmes d'action sectoriels et de l'expertise y relative ;
 - discuter les questions budgétaires relatives au processus de la Conférence jusqu'au deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ;
 - adopter des projets de critères pour l'octroi du statut d'observateur et discuter de la question des membres cooptés
 - élaborer l'ordre du jour de la réunion du Comité interministériel régional.
3. Le Secrétariat conjoint NU/UA avait préparé sur chacune des questions précitées des documents de travail et des documents d'information qui ont servi de base aux délibérations.
4. A l'issue d'un échange fructueux d'idées et après avoir examiné toutes les suggestions et les contributions faites, la réunion est parvenue aux conclusions et aux recommandations suivantes

I - Structure, fonctionnement, calendrier et programmes des activités du Comité interministériel régional (CIR) et du Comité régional préparatoire (CRP)

5. Il s'est dégagé un consensus général selon lequel, outre ces réunions du CRP et du CIR de Kigali, il y aurait également deux autres réunions supplémentaires du CRP et du CIR qui se tiendraient en juin et octobre. La réunion de juin serait consacrée à l'évaluation à mi-parcours des ébauches de documents élaborées par les GTT, alors que celle d'octobre procéderait à l'examen final desdites ébauches. Une autre réunion du CRP se tiendrait au mois de septembre pour examiner les ébauches préparées par les GTT. La réunion a souligné le rôle critique des GTT qui sont les forces motrices qui sous-tendent les aspects de fond du processus. Un certain nombre de pays ont également rappelé la nécessité de poursuivre les consultations nationales, par le biais des différents CPN, pour alimenter les travaux des GTT. De même, la réunion a souligné la nécessité d'examiner les questions transversales qui pourraient favoriser la création de GTT spécifiques.
6. Il a été suggéré de mettre sur pied quatre GTT, soit un groupe pour chaque thème, et il a été recommandé que chaque GTT constitue au maximum trois sous-comités ou groupes ad hoc pour s'occuper, le cas échéant, de sous-thèmes spécifiques. Chaque pays peut déléguer entre trois membres au minimum et six au maximum pour faire partie des GTT. Les réunions des GTT dureront cinq jours. La réunion a par ailleurs suggéré que les experts soient avant tout des représentants des pays membres et bénéficient de l'appui financier de leur gouvernement.

7. Ces experts pourraient également, au besoin, provenir des institutions régionales et internationales telles que l'Union africaine, les organisations régionales et sous-régionales et le système des Nations unies. Au cours du débat sur le financement des experts devant constituer les GTT, les organisations telles que la BAD et la CEA ont offert leur contribution.
8. Une attention toute particulière a été portée aux questions transversales ci-après : le genre, la jeunesse, l'environnement, le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. La réunion a convenu que soit élaboré un programme d'action pour les femmes, mais cela ne signifie pas forcément qu'un GTT spécifique serait créé à cet effet.

8. Le calendrier des réunions du CIR, du CRP et des GTT se présente comme suit :

Date	Durée	Objet	Lieu	Réunion
15-18 février	CRP, 15-17 CIR, 17-18	Lancement de la deuxième phase	Kigali	Première réunion du CIR précédée de la réunion du CRP
Fin mars	5 jours	Discussions thématiques pour harmoniser les différentes propositions soumises	Nairobi	Première réunion des GTT
Avril/mai	Continue	Consultations nationales		CPN
Fin mai	5 jours	Toilettage des ébauches à soumettre au CRP et au CIR	Nairobi	Deuxième réunion des GTT
Juin		Evaluation à mi-parcours et nouvelles orientations Politiques	Zambie	Deuxième réunion du CIR précédée de la réunion du CRP
Juillet	5 jours	Finalisation des ébauches	Nairobi	Troisième réunion des GTT
Septembre		Adoption des ébauches Issues des réunions des GTT du mois de juillet	A déterminer	CRP
Octobre		Adoption des programmes d'action et des protocoles	Bangui	Troisième réunion du CIR
Novembre		Signature du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement	Nairobi	Sommet précédé d'une réunion des ministres des Affaires étrangères

I - Termes de référence des futurs protocoles et programmes d'action pour le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement

9. L'élaboration des termes de référence s'est basée sur les contributions de la matrice de Kinshasa, des réunions du CRP, des groupes spécialisés, de la déclaration des la émanant de la réunion des Premières dames, des agences du système des Nations unies, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales.
10. Pour refléter la vision et les options stratégiques de la Déclaration de Dar-es-Salaam, le Secrétariat conjoint a dressé une liste exhaustive de questions soulevées et des questions devant figurer dans les futurs programmes d'action et les protocoles, tout en s'efforçant de les regrouper afin d'en accroître la pertinence et l'efficacité.
11. Outre les protocoles et programmes d'action des quatre domaines thématiques de la conférence que sont la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, et les questions humanitaires et sociales, un certain nombre de thèmes transversaux méritent d'être pris en compte : le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, la jeunesse, le genre, l'environnement et les droits humains. Cependant, des programmes spécifiques peuvent être élaborés en cas de besoin. De même, un protocole pourrait être proposé pour favoriser l'implication effective des groupes spéciaux (les femmes, les jeunes et la société civile). Une attention spéciale a été accordée au secteur privé et aux médias et la réunion a reconnu la nécessité d'envisager les voies et moyens de les associer au mieux au processus.
12. Pour faciliter les travaux des GTT, le Secrétariat conjoint, les organisations régionales et sous-régionales africaines et les agences des Nations unies ont réitéré leur promesse d'appuyer la collecte d'informations sur les instruments juridiques et sur tout programme ou projet susceptible d'être utile aux travaux, afin d'éviter toute duplication et de n'élaborer de nouveaux protocoles et programmes d'action qu'en cas de nécessité absolue. L'on pourrait à cet effet s'inspirer de l'annexe des termes de référence sur la « Paix et la sécurité » contenue dans le projet de document sur les futurs protocoles et programmes d'action pour le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement.

III - Paix et sécurité

Questions essentielles

13. Tous les membres du CRP ont clairement convenu du caractère prioritaire des six sous thèmes ci-après : la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre/les mines antipersonnelles, la sécurité des frontières, les anciens combattants et la DDRRR, la coopération en matière de défense et de sécurité, les crimes et le terrorisme transnationaux, la prévention, la gestion et la résolution de conflits.

14. Les membres ont également reconnu la nécessité des deux protocoles proposés dans le document de travail sur les termes de référence, à savoir le Pacte régional de non agression et un Protocole régional sur le bon voisinage.
15. La réunion a évoqué la nécessité de définir des priorités au sein de chaque sous-thème. Ce problème pourrait être résolu par
 - l'établissement d'une hiérarchie entre les thèmes : l'une des priorités majeures et urgentes évoquée était le CPMR ;
 - l'identification du rythme de mise en oeuvre des programmes d'action à court, moyen et long termes au niveau de chaque sous-thème.
16. Un consensus général s'est dégagé sur la nécessité de regrouper les sous-thèmes.
17. Il a été suggéré de procéder à une combinaison éventuelle de la définition de priorités et du regroupement
 - premièrement, en regroupant les sous-thèmes au sein d'un nombre réduit de groupes ;
 - deuxièmement en classant les groupes par priorité ;
18. Une fois la question des quatre thèmes résolue, il est recommandé que chaque pays procède d'urgence à un inventaire des accords existants et à une évaluation critique des raisons de la non application de certains d'entre eux.

Autres questions soulevées

19. La réunion a également été invitée à s'employer tout spécialement à :
 - empêcher les groupes armés d'opérer à partir de pays voisins ,
 - initier des efforts régionaux pour accorder l'amnistie à toute personne reconnue non coupable de terrorisme ou de génocide et désireuse de se racheter.

IV - Démocratie et bonne gouvernante

20. Pendant le débat sur la définition de priorités et de sujets supplémentaires pour le thème de la démocratie et la bonne gouvernante, il a été suggéré de créer une sous-rubrique spécifique sur les femmes, en tenant compte de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de la Plate forme de Beijing et des protocoles existants sur les femmes tels que le protocole de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, mais aussi en tenant compte de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité.
21. La réunion a également suggéré d'inclure la participation des jeunes à ce domaine thématique. Un représentant des jeunes a proposé qu'il soit élaboré un protocole ou un programme d'action spécifique sur la jeunesse, qui attribuerait des rôles concrets aux représentants des jeunes.
22. La réunion a également convenu qu'une nouvelle rubrique 5 soit créée sous le titre « Participation équitable et autonomisation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés ».
23. Au cours du débat sur ce thème, les membres ont souligné l'important rôle des médias en tant qu'entité transversale dans le domaine de la paix et de la sécurité en matière de prévention de conflits. A cet effet, il a été souligné qu'il existe déjà, au niveau du domaine thématique de la « Démocratie et de la bonne gouvernance », un programme intitulé « Communication, information et éducation » qui aborde de manière détaillée le rôle clé des médias dans le processus. Toutefois, ce rôle des médias étant une questions transversale, il a été suggéré que le document adopté à la réunion de Bagamoyo soit communiqué pour information.
24. Un consensus s'est dégagé sur l'ordre de priorité suivant :
 1. Etat de droit/Justice/ Lutte contre l'impunité/Droits de l'homme,
 2. Processus de démocratisation ;
 3. Gouvernance politique, économique et d'entreprise ;
 4. Communication, Information et Education ;
 5. Participation équitable et habilitation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés ;
25. Les participants ont en outre suggéré que le paragraphe 1.1.2 de la version anglaise du document de travail sur les Termes de référence soit reformulé afin de préciser qu'il est conseillé de restructurer les services de sécurité existants pour qu'ils soient plus démocratiques et professionnels plutôt que de les remplacer par de nouvelles forces de sécurité.

26. Il a été également convenu que les propositions relatives aux nouveaux protocoles formulées lors des débats étaient déjà couvertes par les 5 protocoles proposés dans le document.

V - Développement économique et intégration régionale

27. La réunion est convenue des domaines prioritaires indiqués dans le document et a proposé comme actions à court terme ce qui suit :
- Coopération à la gestion de la dette
 - Libre circulation des personnes, des biens et des services
 - Coopération : Agriculture, Pêche et Elevage
 - Coopération : Education, Science, Culture et Recherche
 - Eradication de la pauvreté
 - Exploitation illicite des ressources naturelles
 - Habilitation économique des femmes, Droits des femmes à la propriété des biens et déclaration de la région « Zone spécifique de reconstruction et de développement ».
28. Il a été proposé de répartir les 11 points contenus dans le document de travail sur les termes de référence en 4 catégories suivant l'ordre de priorité ci-après

1 - Zone spécifique de reconstruction et de développement (objectif à court terme)

2 - Coopération pour l'allègement de la pauvreté (objectif à court terme)

- Coopération à la gestion de la dette ;
- Coopération: Agriculture, Pêche, Elevage, Environnement et Commerce ;
- Exploitation illicite des ressources naturelles ;
- Habilitation économique des femmes, Droits des femmes à la propriété des biens (Terrains et habitations) ;
- Reconstruction des infrastructures sociales : systèmes de santé et d'éducation ;.

3 - Harmonisation des politiques économiques et financières et intégration régionale (objectif à moyen terme)

4 - Développement du secteur privé et investissement (objectif à court terme)

- Libre circulation des personnes, des biens et des services ;
- Coopération en matière d'infrastructures (chemin de fer, transport aérien, câbles sous marins, fibres optiques et oléoducs), d'énergie (eau, bois, etc.), d'industrie et de services (tourisme, banque, assurance et TIC) ;.
- La réunion a par ailleurs suggéré que ;:
- le transport aérien soit inclus dans la rubrique sur la coopération en matière d'infrastructures ;
- un accent particulier soit mis sur les programmes du NEPAD et les OMD ;
- une plus grande attention soit accordée à la dimension environnementale du développement économique ;
- l'industrialisation et le renforcement de la mobilisation des ressources locales soient considérés comme des priorités ;

VI - Questions humanitaires et sociales

30. La réunion du Comité régional préparatoire (CRP) a convenu que toutes contributions figurant dans la section relative aux questions humanitaires et sociales sont d'égale importance et méritent d'être abordées de façon urgente pour élever le niveau de bien être des citoyens de la région des Grands lacs et pour alléger les souffrances des groupes les plus affectés. La seule modification a porté sur le problème de l'utilisation des enfants dans les conflits armés et sur leur exemption du service militaire après leur démobilisation. La réunion a suggéré et convenu que ces deux questions seraient transférées dans la rubrique relative à la paix et la sécurité, et notamment dans la sous section portant sur la DDR, tandis que les aspects relatifs à l'appui psychosocial des enfants soldats demeureraient dans la rubrique des questions humanitaires et sociales et plus précisément dans la sous-section relative aux groupes vulnérables et aux populations aux besoins spécifiques.

Définition des priorités

31. Bien que n'étant pas vraiment pertinente du fait de l'interconnexion existant entre les diverses sous-sections de, la rubrique relative aux questions humanitaires et sociales, la réorganisation ci-après des priorités a été suggérée.
- La protection et l'aide aux communautés déracinées ;
 - L'accès humanitaire et la sécurité du personnel humanitaire ;
 - La prévention et la gestion des catastrophes, et notamment la restauration de l'environnement ;
 - L'aide aux groupes vulnérables et aux populations aux besoins spécifiques, ce qui englobe la notion d'aide en général et la prestation des services sociaux de base ;.

Classification

32. S'inspirant d'un exposé détaillé présenté par la représentante du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCRA), la réunion a convenu que les questions humanitaires et sociales soient réparties en deux grandes catégories : d'un côté, les questions à caractère juridique et de protection et de l'autre les questions relatives à l'aide aux populations. Cette répartition a été faite à des fins purement techniques et pratiques, les notions de protection et d'aide étant en réalité complémentaires ;.
33. Après avoir adopté cette classification, la réunion a ensuite procédé à l'identification des questions à aborder à court terme puis de celles à aborder à moyen terme. Elle a convenu qu'aucune question humanitaire ne devait être abordée à long terme, car une fois la sécurité et la stabilité rétablies dans l'ensemble de la région, les problèmes humanitaires seraient réduits à un niveau minimal sinon entièrement éradiqués. Questions juridiques à court terme ;

Questions juridiques à court terme

34. La réunion a estimé qu'il était essentiel de veiller à ce que ces instruments légaux existants soient adoptés et appliqués par les États, et par là même, qu'ils soient adaptés aux réalités locales, harmonisés et mis en oeuvre au niveau national. Il a donc été suggéré et convenu que soit élaboré un programme d'action pour assurer l'application par les États de ces instruments, à travers la mise en place d'un mécanisme régional de suivi et d'un forum régional approprié.

35. La réunion a unanimement reconnu que bien que le droit international contienne suffisamment de dispositions relatives à la protection et à l'aide aux réfugiés, il n'en est pas de même des déplacés internes. La réunion a donc convenu que l'adaptation des Principes directeurs sur les déplacés internes aux réalités locales et l'adoption de législations nationales sur la question fassent l'objet d'un protocole spécial sur les types de protection et d'aide que mérite ce groupe spécifique de personnes.
36. Deux autres protocoles ont été suggérés : le premier porterait sur le statut des victimes de violence sexuelle et sur le type d'aide à porter à ces personnes, et le second porterait sur la délivrance de pièces d'identité aux personnes déplacées et déracinées.
37. Enfin, pour résoudre la question de l'accès et de la sécurité du personnel humanitaire, il suffirait d'adopter un programme d'action, compte tenu de l'existence de nombreux instruments juridiques sur la question.

Questions d'aide à court terme

38. Les autres programmes d'action prioritaires à court terme porteraient sur le déminage des zones d'installation et/ou de ressassement, le maintien et la préservation du caractère civil des camps et zones d'installation de réfugiés, et la reprise de la prestation des services sociaux de base. La réunion a convenu que cette question est liée au problème de l'annulation de la dette et celui y afférent de la réaffectation des fonds ainsi épargnés à des dépenses sociales. Cette question pourrait nécessiter des négociations spécifiques, probablement sous la forme d'un protocole, entre les pays de la région et leurs partenaires au développement.

Questions juridiques et d'aide à moyen terme

39. A moyen terme, à l'exception de la question épineuse des droits de propriété, qui a des répercussions juridiques et qui pourrait par conséquent nécessiter un protocole spécifique, toutes les autres questions humanitaires et sociales se rapportent à l'aide et devraient être abordées dans le cadre de programmes d'action spécifiques. Il s'agit entre autres :
- de l'aide aux communautés d'accueil et notamment des aspects relatifs aux établissements humains et à la restauration de l'environnement ,
 - de la prévention et de la gestion des catastrophes, avec un accent particulier sur le partenariat entre les gouvernements et la société civile en général ,
 - du retour volontaire au pays des réfugiés et de la réintégration durable des rapatriés ;

- du VIH/SIDA, du paludisme et des autres maladies infectieuses, mais en tenant dûment compte des activités en cours au niveau de l'Initiative de lutte contre le SIDA dans la région des Grands lacs (GLIA) ;
 - du développement des aptitudes, de l'aide et de l'appui psychosocial aux groupes aux besoins spéciaux (Cf. Matrice de Kinshasa), notamment les enfants, les femmes et les jeunes.
40. La réunion a fait remarquer que la plupart de ces questions s'inscrivaient dans le cadre de la définition au sens large de la sécurité humaine et de la notion de filets de sécurité sociale. Ces questions se situent quelque peu à mi-chemin entre les mesures d'urgence et les objectifs de développement à long terme qui sont, à coup sûr, l'éradication de la pauvreté et la croissance socioéconomique.
41. La réunion a tenu à préciser que les questions de genre, en tant que questions transversales, devaient être incluses dans tous les protocoles et dans tous les programmes d'action identifiés ci-dessus, ainsi que dans un protocole portant spécifiquement sur le genre.

VII - Rapport du Groupe des Amis sur la situation financière

42. Le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs a réitéré son appui au principe de l'appropriation de la CI/RGL.
- Il a accueilli favorablement la décision selon laquelle l'expertise doit être recherchée essentiellement aux niveaux national et régional conformément au principe de l'appropriation, y compris ses aspects financiers. Il a également précisé que la décision prise par les membres de tenir les réunions des GTT à Nairobi a été accueillie avec satisfaction et s'est déclaré convaincu que la rationalisation du calendrier contribuerait également à rendre le processus plus pratique et plus rentable.
43. Concernant le Fonds à donateurs multiples en faveur de la CI/RGL géré par le PNUD Kenya en collaboration avec les différents bureaux du PNUD dans les pays membres, les co-présidents du Groupe des Amis ont indiqué que les résultats escomptés pour l'exercice 2004 ont été réalisés.
44. Les co-présidents ont assuré qu'ils continueraient de fournir des fonds aux pays membres et au Secrétariat conjoint pour les besoins du processus de la CI/RGL, quand bien même que ces fonds ne sont pas illimités. Pour cette raison, il a été estimé nécessaire que le Secrétariat du Groupe des Amis se dote dans les meilleurs délais de plans d'action et de budgets détaillés pour la Phase 2 et ceci au plus tard le 21 mars 2005.
45. Les co-présidents ont recommandé que les procédures de gestion mises en place par le PNUD et qui ont fait leurs preuves pendant la phase 1 se poursuivent pendant la phase 2, sur la base des mêmes réglementations et critères. Ils ont rappelé aux membres la nécessité de fournir des informations pertinentes aux bureaux nationaux du PNUD en temps opportun.

46. Le Groupe des Amis a également souhaité que le calendrier adopté pour la Phase 2 tienne compte des consultations politiques et des consultations avec la société civile dans chaque pays membre. Une attention particulière devrait être accordée à l'association de la société civile à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux.
47. Les budgets n'ont pas encore été alloués pour permettre de recevoir toutes les contributions. L'on veillera également à ce que l'équilibre soit maintenu entre le Comité national préparatoire, le Comité régional préparatoire et le Secrétariat conjoint NU/UA.
48. Le Groupe des Amis pourrait prendre en considération les éventuels besoins spéciaux des nouveaux membres de la CURGL. Etant donné que le Groupe estime que la CURGL appartient avant tout à ses membres, il a été demandé que la contribution financière et non financière de chaque pays membre soit clairement indiquée dans le Plan d'action et dans le budget.

Une fois que les décisions finales auront été prises à la fin de la réunion du Comité interministériel régional concernant la structure, le processus et le calendrier de la Phase 2, il est attendu que le reste des Plans d'action et budgets soit communiqué au Secrétariat du Groupe des Amis, au plus tard le 21 mars 2005. Le Groupe des Amis est ouvert à toutes les consultations individuelles et reçoit des requêtes urgentes le cas échéant.

VIII - Statut d'observateur

IX - Statut de membre coopté

X - Conclusion

49. La réunion du CRP s'est déroulée dans un climat franc et cordial sous la présidence de Dr. Richard SEZIBERA. Elle a abouti à des décisions importantes concernant la deuxième phase du processus. Le terrain est à présent préparé pour la formulation de protocoles et programmes d'action concrets, viables et mesurables qui constitueront, avec la Déclaration de Dar-es-Salaam, le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement devant être signé à Nairobi en novembre 2005.

Conférence internationale sur la région des Grands Lacs

Intervention de la coprésidence canadienne du

Groupe des Amis de la Région des Grands Lacs

Première réunion du Comité Interministériel Régional Kigali, le 18 février 2005

Messieurs les Ministres,

Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs,

Madame la Commissaire aux Affaires politiques de l'Union africaine,

Monsieur l'Envoyé spécial du Président du Rwanda,

Madame et messieurs les présidents des comités nationaux,

Chers délégués et chers collègues.

Au nom du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, il me fait plaisir de m'adresser à vous à l'occasion de cette première réunion du Comité interministériel de la Conférence. Nous voulons remercier notre hôte, le gouvernement du Rwanda, de son chaleureux accueil. Nous souhaitons également saluer le travail de Monsieur l'Envoyé spécial du Président du Rwanda, notre ami l'ambassadeur Sezibera, pour sa présidence efficace des travaux du comité régional préparatoire, le prélude à cette importante réunion.

Nous nous retrouvons tous afin de donner suite au Sommet de Dar es Salaam qui a introduit un nouvel espace politique des Grands Lacs et défini des enjeux régionaux. Le Groupe des Amis fait sienne la vision de la région énoncée par les Chefs d'État et de Gouvernement dans leur Déclaration de Dar es Salaam. Ceux-ci se sont engagés à assumer collectivement la responsabilité de faire de la région un espace de paix et de sécurité et un espace de développement. Reprenant les mots du ministre Murigande, la phase de la Conférence qui s'ouvre sera de la plus haute importance parce qu'elle créera des mécanismes qui doteront la région des outils nécessaires à la prévention, la gestion et la solution efficaces des conflits; rehaussera les processus de démocratisation en cours et donnera un élan au développement économique.

A tous ces points, il est également de l'intérêt du Groupe de Amis que la Conférence réalise ces objectifs et réponde aux attentes qui ont été créées au sein des populations de la région et qui iront grandissantes en fonction des événements.

La Déclaration de Dar es Salaam interpelle le Groupe des Amis à double titre. Elle l'enjoint à poursuivre son appui à la création de conditions favorables à la mise en oeuvre de la Déclaration et à la préparation du Sommet de Nairobi. Elle l'invite également, ainsi que les autres partenaires de la région, à apporter son soutien aux pays de la région au chapitre du développement économique et de l'intégration régionale.

La Déclaration indique, tel que décidé par les Chefs d'État et de Gouvernement, que la Conférence doit élaborer des « projets spécifiques, réalisables et mesurables de protocoles et de programmes d'action assortis d'objectifs précis à court, moyen et long terme. »

Le Groupe des Amis s'est engagé à Dar es Salaam à poursuivre son appui financier, technique, politique et diplomatique au cours de cette phase d'élaboration. Les tensions et les défis auxquels est confrontée la région rendent d'autant plus important l'engagement politique des leaders des pays de la région. Les pays membres du Groupe des Amis sont activement impliqués à vos côtés dans la recherche de la stabilité, condition nécessaire au développement économique et social.

Notre engagement au sein de la Conférence est cohérent avec l'engagement politique et diplomatique de plusieurs de nos membres dans la région, tel la réunion de la Tripartite à Washington et la contribution de l'Envoyé spécial de l'Union européenne aux processus de transition en cours dans la région, en particulier au Burundi et en République démocratique du Congo. Nos actions prises dans un contexte multilatéral ont également une portée immédiate pour la région, telle l'initiative de réduction de la dette multilatérale, à laquelle ont souscrit plusieurs pays du Groupe des Amis.

Ceci dit, il est bon de rappeler que le Groupe des Amis est toujours conscient que c'est dans la suite des efforts de résolution des conflits dans la région immédiate des Grands Lacs que la Conférence internationale de la Région des Grands Lacs a vu le jour et que notre Groupe fut créé.

Nous sommes confiants qu'au terme de nos discussions, nous aurons agréé une structure et un calendrier qui nous permettront de procéder à la mise en forme de propositions concrètes. Nous partageons les propos exprimés au cours de la réunion préparatoire concernant ce que veut dire en pratique l'appropriation de la Conférence par ses membres. Les pays signataires du Pacte seront garants de la mise en oeuvre des mesures qu'ils auront inscrites dans ce Pacte. Cette mise en oeuvre dépendra en grande partie d'un engagement politique soutenu et largement partagé à plusieurs niveaux, en particulier au sein des appareils gouvernementaux ainsi que dans les différents secteurs de la société.

C'est dans cet esprit que le Groupe des Amis se réjouit des recommandations au sujet de l'organisation du travail du comité régional préparatoire qui visent à rationaliser, au plus grand profit de tous, l'utilisation des ressources en appui à la Conférence.

Messieurs les Ministres, l'année 2005 est singulièrement porteuse pour la région des Grands Lacs. Il y a bien sûr de très importantes échéances pour la transition au Burundi et en République démocratique du Congo. La Commission pour l'Afrique créée par le premier ministre britannique Tony Blair, dont font partie des représentants de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Canada, de l'Afrique du Sud et d'autres membres du Groupe des Amis formulera des recommandations au Sommet du G-8 en juillet prochain qui toucheront directement la région.

L'Examen des Objectifs de développement du Millénaire par tous les chefs d'État et de gouvernement en septembre devrait soutenir l'attention portée au continent et rehausser l'importance du Sommet de notre Conférence. Enfin, d'autres sommets régionaux et internationaux viendront préparer le terrain pour la conclusion de cette seconde phase de la Conférence, le sommet de Nairobi.

Pour accomplir cette tâche, nous avons à notre disposition non seulement la Déclaration de Dar es salaam mais également le compendium de propositions issues de la consultation élargie à laquelle a participé la société civile dans les pays du champ. Dans l'élaboration de propositions concrètes, nous devons faire preuve d'imagination et ne pas hésiter à aller puiser dans la somme considérable des travaux déjà effectués dans différents fora qui traitent des mêmes questions.

Le Groupe considère qu'il est important de dégager dès maintenant les propositions les plus porteuses parmi toutes celles qui ont été évoquées au cours des travaux préparatoires au premier Sommet et de s'entendre sur un ordre de priorité dans le temps puisque l'échéancier de la Conférence est très court.

La Conférence en elle-même constitue déjà une des mesures essentielles devant renforcer la confiance entre les peuples et les pays de la région. Le Président du Rwanda nous l'a rappelé, l'idée de cette Conférence a pris son sens au lendemain des événements tragiques vécus ici, il y a onze ans. Il nous incombe aujourd'hui à Kigali de tracer le chemin qui nous mènera au-delà du prochain Sommet de Nairobi. Le Groupe des Amis se tient prêt à vous épauler tout au long de ce chemin.

Merci.



Structure et fonctionnement du Comité interministériel régional (CIR) et du Comité régional préparatoire (CRP)

A. Introduction

1. La première phase de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a culminé avec la tenue du premier Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, organisé à Dar es-Salaam du 19 au 20 novembre 2004, qui a adopté une déclaration portant sur une vision commune de la région, « La Déclaration de Dar es-Salaam ».
2. L'adoption de la Déclaration de Dar es-Salaam a marqué un tournant décisif dans l'histoire de la région et spécialement dans le processus de réhabilitation de la paix et de la sécurité. En effet, déterminés à concrétiser la volonté de bâtir ensemble un espace paisible et prospère, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de sceller un Pacte de sécurité, de stabilité et de développement et ont mis en place un Comité Interministériel Régional (CIR) pour piloter sa préparation et notamment par la formulation de programmes d'action et de protocoles sur les quatre thèmes de la Conférence.
3. Dans le souci d'assurer un suivi technique approprié au processus de la deuxième phase et de donner les moyens nécessaires au CIR pour favoriser une préparation adéquate de cette phase, ce dernier sera appuyé par le Comité Régional Préparatoire (CRP) renforcé par les représentants de la société civile et des experts de renom.
4. La présente note rappelle le mandat dudit Comité Interministériel Régional et du Comité Régional Préparatoire, décrit le fonctionnement de ces comités, et définit brièvement le rôle du Secrétariat conjoint Union africaine/ Nations unies.

B. Mandat et composition du Comité interministériel régional

5. Le Comité interministériel régional (CIR) a été mandaté pour piloter le processus de formulation des projets de programmes d'actions et de protocoles qui constitueront les principaux éléments du Pacte tel que prévu dans la Déclaration de Dar es-Salaam. Il devra également élaborer les modalités pratiques de mise en oeuvre, de suivi-évaluation du Pacte aux niveaux national et régional.

6. Le CIR est composé de 11 ministres chargés de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CI/RGL) des pays du champ. En plus des pays du champ, les pays cooptés, l'ONU, l'UA, les Communautés économiques régionales, les partenaires au développement et le Groupe des Amis, les agences des Nations unies prendront part aux travaux du CIR.
7. Pour garantir la pertinence des projets de programmes d'action et de protocoles et tenir compte des recommandations issues de toutes les rencontres organisées dans le cadre de la première phase de la Conférence Internationale, le CIR sera appuyé dans ses tâches de coordination des travaux techniques par le CRP.

De même, l'élaboration de premiers projets de programmes d'actions et de protocoles sera appuyé par des Groupes Techniques Thématiques (GTT) mis en place sur les quatre thèmes de la Conférence Internationale et composés d'experts de renom issus des administrations des pays du champ, des agences des Nations unies, de la société civile, des organisations régionales, sous-régionales et des partenaires.

8. Le CIR se réunira trois fois avant la tenue du deuxième Sommet prévu en novembre 2005. Des réunions extraordinaires pourraient être organisées sur décision du CIR. La première réunion aura pour objectif d'analyser et d'adopter la structure de d'organisation du mécanisme de suivi, les termes de référence des différents comités, les termes de référence des protocoles et programmes d'action, le programme d'activités du CIR, du CRP et des GTT, les besoins d'expertise et leur profil, ainsi que le plan de financement du processus. La deuxième réunion devrait analyser les premiers travaux d'élaboration des projets de programmes d'action et des protocoles et faire le suivi de l'état d'avancement des travaux. La troisième et dernière réunion du CIR devrait faire le dernier examen et adopter les projets de protocoles, de programmes d'action ainsi que les projets de modalités de mise en oeuvre, de suivi/évaluation du Pacte afin de les présenter au Sommet.
9. Alors que la responsabilité directe de la supervision de tout le processus revient aux ministres chargés de la CI/RGL par l'entremise du CIR, celui-ci devrait dans la mesure du possible impliquer leurs collègues des autres Ministères, lesquels pourraient apporter des conseils et un appui technique utile.
10. Le CRP a été mandaté par le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement pour assister le CIR dans la préparation des projets de programmes d'action et de protocoles relatifs au Pacte précité. Mis en place lors de la phase préparatoire de la Conférence, et en tant qu'organe multisectoriel et pluridisciplinaire, le CRP demeure ainsi la force motrice pour la coordination des travaux techniques de la deuxième phase du processus de la Conférence.

Il sera renforcé par des représentants de la société civile, des femmes, des jeunes, du secteur privé, des médias et d'autres experts de renom dont le tiers au moins de l'effectif sera composé de femmes.

11. Les travaux de préparation des projets de programmes d'action et de protocoles reposeront sur les recommandations issues des rencontres du Comité Régional Préparatoire, des autres réunions régionales spécialisées ainsi que de toutes les contributions apportées dans le cadre de la préparation de la Conférence, y compris le Forum des Premières Dames.
12. Quatre GTT reflétant les thèmes de la Conférence Internationale (Paix et de la Sécurité, Démocratie et Gouvernance, Développement Economique et Intégration Régionale, Questions humanitaires et Sociales), et composés d'experts de renom seront mis en place pour appuyer les travaux de base. Ces experts peuvent provenir des anciens CNP, des agences des Nations unies ou des organisations régionales, ou peuvent être recrutés comme des consultants au niveau national, régional ou international. En cas de besoin, le CRP pourra mettre en place des groupes de travail ad hoc pour couvrir des questions transversales ou pour approfondir des sujets qui appellent une analyse plus approfondie.
13. Il importe de préciser que les consultations dans chaque pays du champ à travers les Comités Nationaux Préparatoires, devraient continuer à fonctionner pour favoriser le maintien d'un environnement propice au processus de la Conférence Internationale et surtout pour faciliter la mobilisation de l'opinion nationale sur l'importance de l'initiative ainsi que l'accès aux informations requises pour la préparation des programmes d'action et des protocoles.

E. Le rôle du Secrétariat conjoint UA/NU

14. Dans la première phase de la Conférence Internationale, la Commission de l'Union africaine et les Nations Unies (BRSSG/RGL) ont assuré un appui de secrétariat au processus préparatoire de la Conférence: Dans ce cadre, le Secrétariat conjoint a notamment appuyé la mobilisation et la gestion des ressources de financement du processus de la CI, l'identification des experts appropriés et notamment à travers les Agences des Nations unies, la préparation, l'organisation et le suivi des réunions relatives à la préparation des travaux de Coordonnateurs Nationaux, des Comités régionaux préparatoires, des Groupes spécialisés), la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs de la région et de leurs partenaires à travers une stratégie de plaidoyer dynamique, la collecte et centralisation de la documentation/information relatives au processus. Il a également facilité le partenariat avec les agences des Nations unies et les relations de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

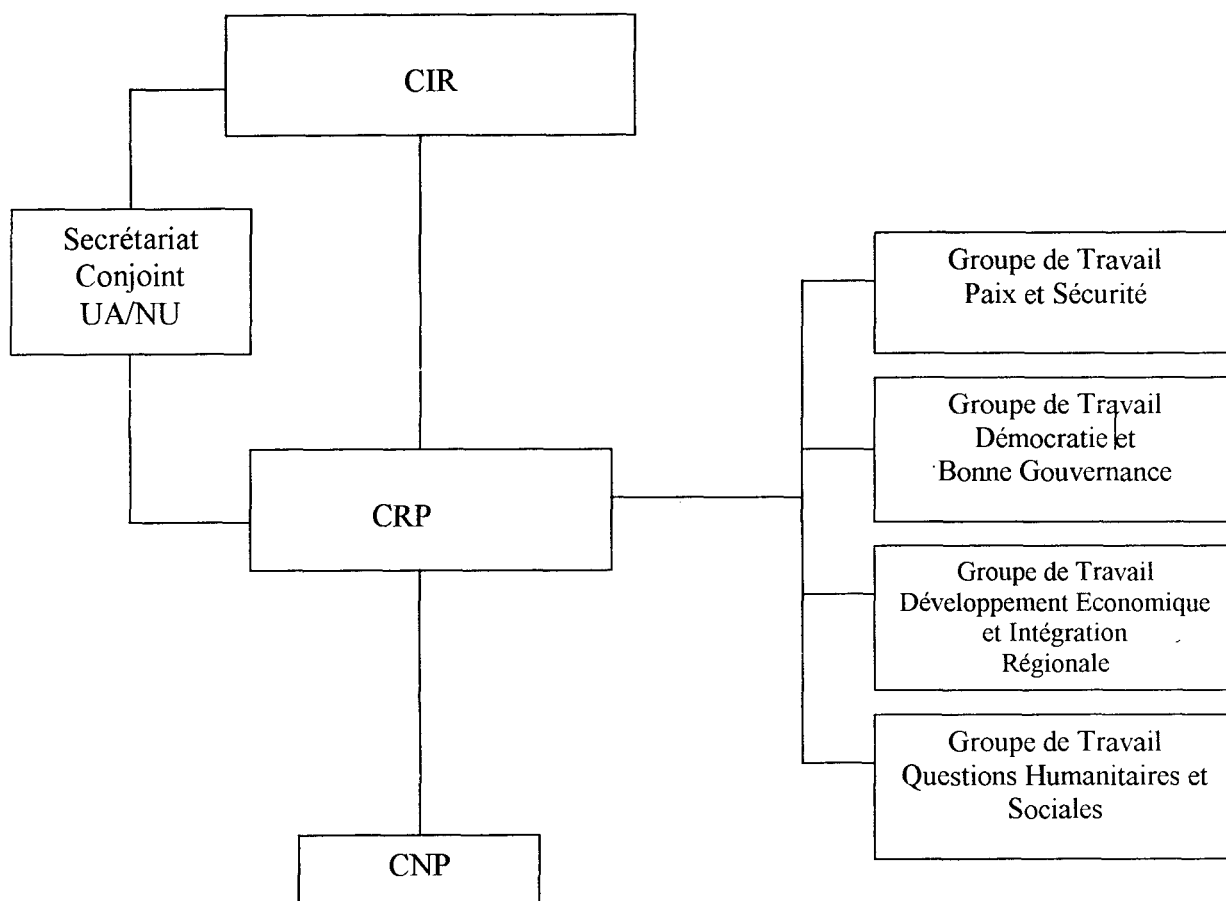
15. Dans la deuxième phase, la Déclaration de Dar Es Salaam invite l'ONU et l'UA à poursuivre son assistance aux pays membres de la Conférence jusqu'au deuxième Sommet prévu en novembre 2005 et recommande au CIR de travailler en étroite collaboration avec ces partenaires pour réaliser son mandat.

Par conséquent, le rôle du secrétariat conjoint sera étendu au renforcement des capacités d'élaboration des projets de programmes et protocoles par le Comité Interministériel Régional ainsi qu'à l'appui des travaux de coordination et de pilotage du processus confiés au pays hôte du premier Sommet de la CI/RGL (Tanzanie).

ANNEX 2***Conférence internationale sur la région de Grands Lacs (CI/RGL)******Proposition de calendrier des réunions du Comité Interministériel régional (CIR)*****Janvier à Novembre 2005**

Février à Avril 2005	Réunions du Comité régional préparatoire suivi de la réunion inaugurale du Comité interministériel régional (CRP) - Kigali
Juin 2005	Réunion du CIR
Juillet à Septembre 2005	Réunions du CRP
Octobre 2005	Réunion du CIR
Novembre 2005	Réunion préparatoire des Ministres des Affaires Etrangères suivie du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement.

ANNEXE 2

Structure proposée

CIR: Comité interministériel régional

CRP: Comité régional préparatoire

CNP: Comité national préparatoire

NB : Le CRP peut décider, si nécessaire, de mettre en place des groupes de travail ad hoc.